

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2013

---

SIMPLIFICATION DES RELATIONS ENTRE L'ADMINISTRATION ET LES CITOYENS - (N° 1276)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL37

présenté par  
M. Fourage, rapporteur

-----

### ARTICLE 1ER A

A l'alinéa 10, substituer aux mots : « , la sauvegarde de l'ordre public ou des autres principes à valeur constitutionnelle »,

les mots : « et des principes à valeur constitutionnelle et la sauvegarde de l'ordre public »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.